

Plan de formation du personnel non médical et maïeutique 2024

Centre Hospitalier de Guéret



Sommaire

I.	La politique de la formation continue du personnel non médical et maïeutique	p. 04
II.	Les modes de financement du plan de formation non médical et maïeutique	p. 05
III.	L'accompagnement des apprenants en situation de handicap	p. 05
IV.	Budget prévisionnel pour l'année 2023	p. 06
V.	Engagement budgétaire des études promotionnelles à la rentrée scolaire septembre 2023	p. 07
VI.	Les dispositifs de formation	p. 08
	a. Le compte Personnel de Formation	p. 08
	b. Le congé de formation professionnelle	p. 09
	c. Le bilan de compétence	p. 10
	d. La validation des acquis et de l'expérience	p. 11
	e. Le développement professionnel continu pour les personnels non médicaux	p. 12
	f. La certification périodique des professionnels de santé	p. 13
VII.	Formations obligatoires et réglementaires : les formations liées aux gestes d'urgence	p. 14
	- L'Infirmière Organisatrice de l'Accueil (IOA)	p. 15
	- AFGSU niveau 1	p. 16
	- AFGSU recyclage niveau 1	p. 17
	- AFGSU niveau 2	p. 18
	- AFGSU recyclage niveau 2	p. 19
VIII.	Formations obligatoires et réglementaires : les habilitations techniques et sécurité incendie	p. 20
	- SSIAP 1 initial	p. 21
	- SSIAP 2 initial	p. 22
	- Habilitation électrique	p. 23
	- SST	p. 24
IX.	Formations obligatoires et réglementaires : La Restauration	p. 25
	- HACCP initial	p. 26
X.	Formations obligatoires et réglementaires : Radioprotection des patients et des travailleurs	p. 27
	- Radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants MERM	p. 28
	- Radioprotection des personnes exposées aux rayonnements ionisants IBODE et IDE	p. 29
	- Radioprotection des travailleurs travaillant sous rayonnements ionisants	p. 30
XI.	Formations institutionnelles: Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge	p. 31
	- Prise en charge de la douleur : « Des mots pour des maux »	p. 32
	- Les soins palliatifs : « Des soins autour de la vie »	p. 33
XII.	Formations institutionnelles CAQES	p. 34
	- Pertinence des prescriptions pour la personne âgée	p. 35
	- Bon usage des antibiotiques et lutte contre l'antibiorésistance	p. 36

XIII.	Formations institutionnelles pluriannuelles : Renforcer la politique de prévention, des risques professionnels et la qualité de vie au travail	p. 37
	- Manutention des charges et ergonomie au poste – secteur tertiaire	p. 38
	- Manutention et autonomie des personnes âgées ou handicapées	p. 39
	- Gestion du stress et prévention de l’usure professionnelle	p. 40
	- Secret professionnel et partage de l’information	p. 41
	- Bienveillance et bienveillance	p. 42
XIV.	Formations institutionnelles pluriannuelles : Prévenir le risque infectieux	p. 43
	- Gestion du risque infectieux lié à l’environnement	p. 44
	- Gestion du risque infectieux lié aux soins infirmiers	p. 45
	- Gestion du risque infectieux lors du nursing	p. 46
	- Prévenir le risque infectieux lors des soins : précautions standard et complémentaires	p. 47
	- Règles fondamentales d’hygiène et de bio nettoyage	p. 48
XV.	Formations pluriannuelles : Accompagnement et encadrement des stagiaires	p. 49
	- Le Tutorat des étudiants infirmiers	p. 50
	- L’encadrement des stagiaires	p. 51
XVI.	Formations institutionnelles : Management	p. 52
	- Encadrement de proximité : piloter et animer une équipe	p. 53
	- Ethique organisationnelle et du management	p. 54
	- Renforcer et cultiver ses compétences managériales	p. 55
	- Fondamentaux qualité et gestion des risques pour les équipes d’encadrement	p. 56
XVII.	Formations institutionnelles : Développement de la culture qualité	p. 57
	- Mesurer et améliorer la qualité des soins par les méthodes des traceurs	p. 58
	- Développement de la culture qualité et sécurité dans les secteurs d’activité	p. 59
XVIII.	Signification des acronymes	p. 60
XIX.	Fiche d’inscription aux formations pour les professionnels en interne	p. 61
XX.	Fiche d’inscription aux formations pour les professionnels extérieurs	p. 62

I. La politique de la formation continue du personnel non médical et maïeutique

La politique de formation continue du Personnel non médical et maïeutique au CH de Guéret, conjugue progressions individuelles, mise en œuvre de nouveaux projets et développement des activités au sein de l'institution. L'objectif est d'encourager le développement continu des compétences pour faire coïncider les demandes individuelles, les objectifs et les besoins institutionnels. Les actions de formation proposées au plan de formation doivent permettre d'anticiper et d'accompagner les évolutions, en cohérence avec le projet d'établissement, le projet médico-soignant, le projet social et le projet de la qualité dans les unités du champ sanitaire et les services relevant du champ médico-social.

Le besoin de formation est l'écart entre les compétences requises par le métier ou le poste de travail et celles dont dispose le professionnel, la finalité de la formation étant de réduire ou combler l'écart. Cet écart résulte de l'analyse de l'état des lieux des ressources existantes et des besoins identifiés en compétences, afin de déterminer les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre au mieux aux objectifs fixés.

- Optimiser l'accessibilité de la formation à l'ensemble des personnels, quel que soit leur filière, et son accessibilité aux personnels les moins qualifiés.
- Accompagner individuellement les agents dans leur parcours professionnel, dans le cadre d'une mobilité, d'un reclassement ou d'une reconversion.
- Aider les professionnels à mobiliser les dispositifs de formation mis à leur disposition (Bilan de Compétences, Validation des Acquis de l'Expérience, Compte Personnel de Formation, Congés de Formation Professionnelle...) et proposer des entretiens d'information et de suivi dans le service de la formation continue ou rediriger l'agent vers un Conseiller en Evolution Professionnelle.
- Proposer un choix diversifié d'actions de formation adaptées aux besoins des agents, des services, et des Pôles et visant au maintien, développement et acquisition de nouvelles compétences en lien avec l'évolution des métiers et des organisations.
- Proposer un plan de formation incluant des actions de formation DPC afin de permettre aux professionnels de santé concernés de s'engager dans une démarche DPC sur 3 ans et de répondre à leur obligation.

Le plan de formation s'adresse à l'ensemble du personnel non médical du CH de Guéret. Il se définit à partir des besoins et des attentes identifiées en termes d'accompagnement des parcours de professionnalisation des agents, de développement de compétences ciblées et priorisées et de maintien des compétences initiales lors de l'entretien de formation.

Il s'appuie sur un repérage des évolutions prévisibles dans les années à venir, sur les besoins identifiés en termes d'adaptation à l'emploi, de développement des connaissances, de compétences (GPMC) et sur les dysfonctionnements et insuffisances avérés au sein de l'établissement (résultat de CREX, rapport d'activité, Evènements Indésirables Graves (EIG)). Il regroupe les actions de formation retenues en fonction des orientations stratégiques, des priorités nationales et régionales de formation, des besoins et des objectifs déterminés en matière de compétences individuelles et collectives.

Dans le cadre de la direction commune avec le CH de Bourgneuf et l'EHPAD de Royère de Vassivière, un projet de mutualisation des actions de formations institutionnelles est initié depuis juin 2022. La mise en commun des actions de formations institutionnelles mutualisables a pour objectifs de permettre à un maximum de personnel des 3 établissements de bénéficier des formations institutionnelles.

II. Les modes de financement du plan de formation non médical et maïeutique

Fond Mutualisé des Etudes promotionnelles (FMPEP)	Plan de formation	Dispositifs individuels
Cotisation ANFH 0.6% de la masse salariale	Cotisation ANFH 2.1% de la masse salariale	Cotisation ANFH 0.2% de la masse salariale
<ul style="list-style-type: none">▪ Etudes promotionnelles▪ Formation diplômantes et qualifiantes	<ul style="list-style-type: none">▪ Etudes promotionnelles▪ Formation diplômantes et qualifiantes▪ Développement Professionnel Continu▪ Validation Acquis de l'Expérience▪ Congé Personnel de formation▪ Préparation concours▪ Action de Formation en Simulation de Travail	<ul style="list-style-type: none">▪ Congé de Formation Professionnelle▪ Bilan de compétence▪ Validation Acquis de l'Expérience▪ Etudes promotionnelles

Les agents ont la possibilité d'obtenir le financement d'une formation individuelle avec le Compte Personnel de Formation : modalités décrites dans la fiche Compte Personnel de Formation (CPF).

III. L'accompagnement des apprenants en situation de handicap

Pour les professionnels présentant une situation de handicap nécessitant des adaptations pédagogiques et/ou matérielles, il est demandé à l'agent concerné de se rapprocher du service de la formation continue du Personnel non médical qui sollicitera le référent handicap afin de mobiliser les expertises, outils ou réseaux nécessaires pour permettre l'accueil, l'accompagnement et la réalisation de l'action de formation.

IV. Budget prévisionnel pour l'année 2023

COTISATIONS REGLEMENTAIRES VERSEES à L'ANFH

(Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier)

- 2.1% de la masse salariale au titre de la formation :

949 962.86 €

Dont 83% (taux de retour) de ce montant constitue l'enveloppe disponible pour la mise en œuvre du plan de formation non médical et maïeutique en 2024 :

Somme disponible : **604 000 €**

- Enveloppes réparties :

⇒ **75 % pour les personnels soignants : 446 960 €**

⇒ **25 % pour les personnels administratifs et logistiques : 157 040 €**

DONT

↵ 5%	pour la réalisation des journées / Congrès / Séminaires soignants	22 348 €
Soignant		
↵ 5% non soignant	pour la réalisation des journées / Congrès / Séminaires administratif, technique et logistique	6 625 €
↵ 62%	pour la prise en charge des études promotionnelles / qualifiantes	288 462 €
↵ 3.26%	pour la réalisation des formations réglementaires	19 724 €
↵ 21.77%	pour la réalisation des formations institutionnelles (mutualisation avec le CH de Bourgneuf)	131 491 €
↵ 17.24%	pour les formations de service (selon priorisation établie par l'encadrement)	104 152 €
↵ 1.59%	pour les formations individuelles (selon priorisation établie par l'encadrement)	9 598 €
↵ 3.58%	pour les formations qualité et gestion des risques	21 600 €

VI. Les dispositifs de formation

a. Le Compte Personnel de Formation (CPF)



C'est quoi ?

COMPTE PERSONNEL D'ACTIVITE (CPA)

Renforcer l'autonomie et la liberté d'action de son titulaire, ET faciliter son évolution professionnelle

=

COMPTE D'ENGAGEMENT CITOYEN (CEC)

- > reconnaître et encourager l'engagement citoyen d'un fonctionnaire,
- > les activités de bénévolat peuvent ouvrir droit à des heures de formation.

+

COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

- > accéder à une qualification,
- > développer ses compétences dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle.

Qui peut en bénéficier ?

Tous les agents du CH Guéret : titulaires, stagiaires ou contractuels en CDI ou CDD.

Comment est alimenté le CPF ?

- Chaque agent acquiert 25h par année de travail dans la limite d'un plafond de 150h.
- Les agents de catégorie C bénéficient d'une alimentation majorée de 50h par année de travail dans la limite d'un plafond de 400h.
- Les agents risquant de se trouver dans une situation d'inaptitude bénéficient d'un abondement de crédit d'heures dans une limite de 150h ou 400h selon le niveau de diplôme de l'agent.

Les heures acquises sont-elles utilisables si je change d'employeur ?

Le CPF constitue un droit portable. Il existe une portabilité entre les euros CPF acquis dans le secteur privé et les heures acquises au CH Guéret, à raison de 1h = 15€.

Quelles formations peuvent être réalisées au titre du CPF ?

- Une formation qui s'inscrit dans le cadre d'un projet d'évolution professionnelle
- Une formation diplômante ou qualifiante inscrite au Répertoire National de la Certification Professionnelle : www.francecompetences.fr/recherche_certificationprofessionnelle/
- Une formation à visée professionnalisante

Comment faire la demande d'utilisation du CPF ?

- La demande se fait à l'initiative de l'agent en informant son encadrement et en sollicitant le service de formation continue du personnel non médical. Toute demande de mobiliser son CPF sera soumise à l'accord préalable du Directeur.

Comment créer et consulter son compte ?

L'activation du compte et la consultation sont possibles via un service dématérialisé gratuit géré par la caisse des dépôts et consignations, accessible depuis le portail de la Caisse des Dépôts et Consignations www.moncompteactivite.gouv.fr

Les agents de catégorie C doivent le mentionner dans leur compte afin de pouvoir bénéficier des heures complémentaires.

b. Le Congé de Formation Professionnelle de (CFP)

C'est à l'agent de trouver la formation et l'organisme de formation qui correspond à son projet.

La demande de financement d'un CFP :

La demande de prise en charge est composée de 3 volets :

- ✓ Volet A : **à remplir par l'agent** (partie projet)
- ✓ Volet B : à remplir par l'établissement employeur
- ✓ Volet C : **à remplir par l'organisme de formation**

Ces trois volets, dûment complétés sont adressés à l'ANFH, chargée de l'instruction du dossier, sous pli recommandé, en respectant le calendrier des dates de dépôt des dossiers.

Les dossiers complets sont instruits par le Comité chargé d'attribuer les financements : le Comité Territorial.



Le dépôt d'une demande de prise en charge CFP n'implique pas son acceptation

Qui peut en bénéficier ?

- ✓ Tous les professionnels ayant cumulé au moins 3 ans d'ancienneté dans la Fonction Publique Hospitalière
- ✓ Les agents en activité et ne pas être en congé maladie au moment où débute la formation et pendant toute sa durée
- ✓ Les agents ayant obtenu une autorisation d'absence du DRH du CH Guéret

Solliciter un financement de CFP au CH Guéret, c'est :

1. Prendre contact avec l'encadrement du service et le service de formation continue du personnel non médical
2. Retirer un dossier de demande de financement de CFP auprès de la délégation territoriale ANFH ou le télécharger sur ANFH.fr
Remplir le formulaire A et faire compléter le formulaire C par l'organisme de formation.
3. Ramener les 2 formulaires complétés au service de formation continue du personnel non médical
4. Envoi des trois volets du dossier complétés, sous pli recommandé, avec accusé de réception à la délégation territoriale ANFH par le service de formation continue du personnel non médical.
5. La délégation territoriale ANFH dispose de 60 jours, après réception du dossier, pour se prononcer sur la demande de financement.

La durée maximale d'un CFP est de 3 ans pour l'ensemble de la carrière, dont 1 an rémunéré, voire 2 ans sous conditions. Il peut être utilisé en une fois ou de façon discontinue.

L'action de formation choisie doit durer au minimum 10 jours et être découpée en semaines, journées, demi-journées.

Vous avez reçu un accord de financement pour un CFP :

Pendant le CFP, l'agent reste en position d'activité. Il conserve ses droits à avancement, aux congés et à la retraite, ainsi que sa couverture sociale et perçoit une indemnité mensuelle forfaitaire (IMF).

À l'issue de la formation, vous réintégrez de droit le CH Guéret un emploi correspondant à votre grade ou, pour un non-titulaire, un emploi de niveau équivalent à celui occupé avant votre mise en congé.



c. Le Bilan de compétence

Qu'est-ce qu'un Bilan de compétences ?

Le Bilan de compétences aide à définir un projet professionnel et/ou un projet de formation. Il permet de faire le point sur les compétences professionnelles et personnelles. Il se déroule à l'initiative de l'agent et les résultats restent confidentiels. Il peut être proposé à l'agent par l'établissement dans le cadre d'une reconversion professionnelle.

Combien de temps dure un Bilan de compétences ?

Maximum 24 heures, réparties en plusieurs séances, pendant huit à douze semaines.

Il peut se dérouler sur le temps de travail ou hors temps de travail. Dans ce dernier cas, l'employeur n'est pas informé.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- ✓ Être agent de la Fonction publique hospitalière (FPH) en position d'activité, titulaire ou non.
 - ✓ Avoir, à ce titre, 2 ans de services effectifs consécutifs ou non, dans la FPH.
- Ne pas avoir effectué de Bilan de compétences durant les 5 dernières années.
- ✓ Sur demande de la Commission de retour et de maintien dans l'emploi.

Quel financement ?

- ✓ Hors temps de travail : l'ANFH règle la facture de l'organisme.
- ✓ Sur le temps de travail : l'ANFH rembourse en plus le traitement de l'agent à l'établissement employeur.

Sous conditions : le remboursement des frais de déplacement peut être envisagé.

Comment se déroule un Bilan de compétences ?

1. Le salarié et le prestataire abordent la méthodologie du Bilan de compétences, les souhaits d'évolution de l'agent...
2. Ils définissent les motivations, les compétences et aptitudes mobilisables. La faisabilité de l'éventuel projet et des axes d'amélioration sont également abordés.

Le salarié prend connaissance des résultats détaillés de la phase précédente, examine les conditions de faisabilité de son projet et planifie les étapes de réalisation.

Les démarches pour obtenir un financement ?

- ✓ Retirer un dossier de demande de prise en charge auprès de la délégation territoriale ANFH, ou télécharger le dossier sur ANFH.fr
- ✓ Il est conseillé de rencontrer plusieurs organismes certifié Qualiopi avant d'arrêter son choix.
- ✓ Demander une autorisation d'absence à l'employeur si le Bilan de compétences se déroule sur le temps de travail.
- ✓ Adresser le dossier complété et les pièces obligatoires au service de la formation continue qui assurera l'envoi sous pli recommandé avec accusé de réception à la délégation territoriale ANFH.
- ✓ L'ANFH dispose de 60 jours pour se prononcer sur la demande de prise en charge.

d. La Validation des Acquis de l'Expérience

Qu'est-ce que la VAE ?

La Validation des acquis de l'expérience (VAE) permet de faire reconnaître les compétences acquises par l'expérience professionnelle ou personnelle en obtenant un titre, un certificat ou un diplôme.

- ✓ C'est un droit individuel, à l'initiative de l'agent inscrit dans les codes du travail et de l'éducation par la loi de modernisation sociale (Loi du 17 janvier 2002).
- ✓ La VAE désigne une procédure de vérification, d'évaluation des compétences par un jury indépendant et composé de professionnels.
- ✓ À l'issue du « parcours VAE », le diplôme ou le titre atteste que les compétences acquises par l'expérience sont reconnues.
- ✓ Un diplôme obtenu suite à un parcours de VAE a la même valeur qu'un diplôme obtenu par la voie traditionnelle (examen).

Qui est concerné ?

Les personnes qui peuvent justifier d'une activité en rapport avec le diplôme, le titre ou le certificat visés.

Quels sont les diplômes ouverts à la VAE ? → www.solidarites-sante.gouv.fr

La plupart des diplômes sont ouverts à la VAE (sauf exceptions, exemple : diplôme d'infirmier).

Des exemples de diplômes du secteur sanitaire et social accessibles par la VAE : IBODE, DE d'accompagnant éducatif et social, DE d'aide-soignant, DE de préparateur en pharmacie hospitalière etc...

La VAE est également possible pour d'autres filières, par exemple : CAP électricien, bac professionnel entretien des espaces verts, ... et les diplômes universitaires.

Quels interlocuteurs contacter ?

Information/conseil : le service de la formation continue, délégation régionale ANFH, points relais conseils VAE.

L'ANFH soutient les agents de la FPH : conseils, informations sur le déroulement du parcours avant et après le jury, interlocuteurs...

L'ANFH peut financer également un accompagnement pour la rédaction du livret 2 et la préparation au passage devant le jury.

La démarche VAE : étape de remplissage des livrets 1 et 2 :

- ✓ Le livret 1 (ou livret de recevabilité) est délivré par l'organisme certificateur.
Il s'agit pour le candidat d'apporter les preuves d'une activité salariée, non salariée ou bénévole en lien avec le diplôme visé (pour connaître la durée minimale d'activité requise, le candidat doit se rapprocher de l'organisme certificateur - durée d'un à trois ans).
 - L'organisme certificateur délivre une attestation de recevabilité.
 - L'agent peut solliciter le financement de l'accompagnement auprès de l'ANFH.
 - Le candidat remplira, seul ou avec l'aide d'un organisme accompagnateur.
- ✓ Le Livret 2 dans lequel il détaillera ses compétences et tâches réalisées.

Le passage devant le jury :

Le jury étudie le dossier (livret 2) et reçoit le candidat en entretien. Il prononce une validation totale ou partielle du diplôme ou titre préparé.

En cas de validation partielle, les modules complémentaires peuvent être représentés à la VAE ou être suivis dans le cadre de la formation.

e. Le Développement Professionnel Continu pour les personnels paramédicaux

De quoi s'agit-il ?

Le DPC est une obligation individuelle et triennale qui concerne les professionnels salariés médicaux et non médicaux. Initié par la loi HPST (2009), ce dispositif a été mis en œuvre au 01/01/2013. Le DPC a été modifié par la loi de Modernisation du système de santé du 26/01/2016. Il sera reconduit au 01/01/2023 au 31/12/2025. Il participe à l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins.

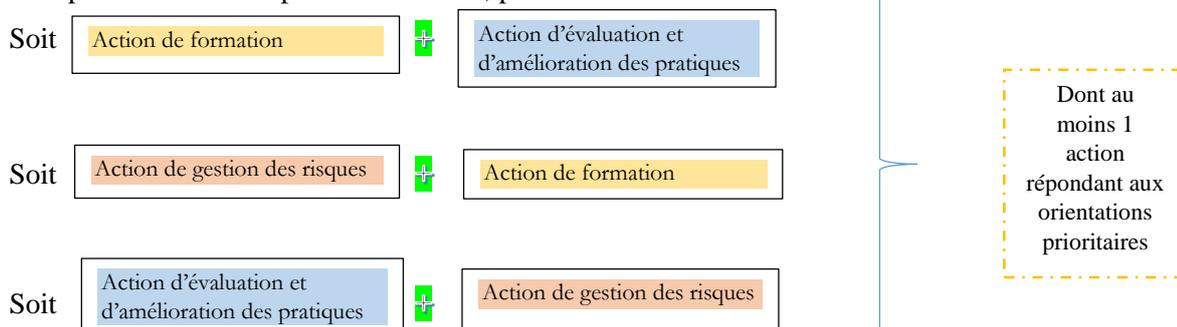
Qui est concerné ?

Filière rééducation	Filière Médico Technique	Filière infirmier
Masseur Kinésithérapeute	Manipulateur en électroradiologie	Infirmier DE
Ergothérapeute	Préparateur en pharmacie hospitalière	Infirmier Anesthésiste DE
Diététicienne	Psychomotricien	Infirmière Puéricultrice DE
	Technicien de laboratoire médical	Infirmière de Bloc Opératoire DE
		Aides-soignants
		Auxiliaire de puériculture

Comment remplir son obligation DPC ?

Pour satisfaire à leur obligation de DPC, les professionnels non médicaux doivent réaliser un parcours DPC sur 3 ans.

Ce parcours doit comprendre 2 actions, parmi :



Identification d'un besoin de formation :

- Lors de l'entretien de formation, le responsable recherche la formation dans le référentiel de Gesform Evolution et/ou sur le plan de formation de l'année en cours (fiche formation DPC, identifiée par un logo)
- L'agent recherche sur la plateforme de l'ANDPC si la formation souhaitée y figure : www.agencedpc.fr
- L'agent transmet le résultat des recherches à l'encadrement et au service de formation continue qui assurera un retour des formations retenues pour le plan de formation de l'année N+1
- Achat de l'action de formation auprès de l'organisme OGDPC et transmission à l'ANFH pour prise en charge financière (accord préalable)
- Au retour de formation, le professionnel remet au service formation une copie de l'attestation de présence et ses justificatifs de paiement (hébergement, repas, ...)

f. La certification périodique des professionnels de santé

De quoi s'agit-il ?

La certification périodique des professionnels de santé est une procédure qui vise à garantir le maintien des compétences, la qualité des pratiques professionnelles et l'actualisation et le niveau des connaissances des professions à ordre.

Elle est régit par l'ordonnance du 19 juillet 2021 relative à la certification périodique de certains professionnels de santé.

Qui est concerné ?

Filière rééducation	Filière Maïeutique	Filière infirmier
Masseur Kinésithérapeute	Sage-femme	Infirmier DE
		Infirmier Anesthésiste DE
		Infirmière Puéricultrice DE
		Infirmière de Bloc Opératoire DE

Comment remplir son obligation de certification périodique ?

A compter de 2023, une procédure de certification visera à garantir le maintien des compétences et l'actualisation des connaissances de certains professionnels de santé.

Les **professions concernées** sont celles de médecin, de chirurgien-dentiste, de sage-femme, de pharmacien, d'infirmier, de masseur-kinésithérapeute et de pédicure-podologue.

Les professionnels de santé doivent établir, au cours d'une période de six ans, avoir réalisé un programme minimal d'actions visant à :

- 1° Actualiser leurs connaissances et leurs compétences
- 2° Renforcer la qualité de leurs pratiques professionnelles
- 3° Améliorer la relation avec leurs patients
- 4° Mieux prendre en compte leur santé personnelle

Ces actions seront définies par des **référentiels, par profession ou spécialité**. Le professionnel choisira, avec son employeur, les actions qu'il entend suivre ou réaliser parmi celles qui lui sont applicables. Les actions réalisées par chaque professionnel seront retracées dans un **compte individuel**.

Les actions réalisées au titre du Développement Professionnel Continu (DPC), de la formation continue et de l'accréditation seront prises en compte au titre du respect de l'obligation de certification périodique.

VII. FORMATIONS OBLIGATOIRES ET REGLEMENTAIRES

Les formations liées aux gestes d'urgence



L'INFIRMIERE ORGANISATRICE DE L'ACCUEIL (IOA)



Objectifs :

- Connaître le cadre d'intervention légale de l'IOA
- Comprendre le rôle managérial et organisationnel de l'IOA
- Acquérir les bases du tri infirmier à l'accueil des urgences
- Assurer l'optimisation de la prise en charge aux urgences par une priorisation et une orientation des urgences
- Permettre la continuité des soins jusqu'à la consultation médicale
- Connaître les bases de la communication entre professionnels, patients et accompagnants
- Bases de rédaction de protocoles organisés des soins dès l'accueil



Contenu pédagogique :

- Cadre réglementaire et mission de l'IOA
- Communication
- Les attitudes d'écoute et de disponibilité
- La relation avec les accompagnants, pompiers, SAMU, Police, ...
- Gestion du stress et des situations d'accueil difficile, gestion de l'agressivité
- Responsabilité de l'IOA : secret professionnel, notions éthiques, aspect médico-légal
- IOA adulte et pédiatrique



Public concerné :

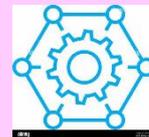
Les IDE du service des urgences



Organisme : A déterminer



Coût prévisionnel : € / 12 personnes



Organisation

Répartition :

3 jours

Dates :

A déterminer

Lieu de la formation :

CH Guéret

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU) NIVEAU 1



Objectifs :

Arrêté du 03 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence Art. 8 « L'attestation de formation aux gestes d'urgence de niveau 1 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge seul ou en équipe en attendant l'arrivée de l'équipe médicale ».



Contenu pédagogique :

- Hémorragies, alerte, protection
- Obstruction des voies aériennes
- Inconscience
- Réanimation cardio-pulmonaire dans le cadre professionnel avec DEA
- Réanimation cardio-pulmonaire dans le cadre privé
- Malaise
- Traumatismes
- Participer à un relevage et à un brancardage
- Les risques collectifs
- Le risque NRBC



Public concerné :

- Personnel administratif ou technique
- ASH
- Ouvert à l'extérieur de l'établissement



Organisme : CH Guéret (CESU)



Coût prévisionnel : 294.00 € / personne



Organisation

Répartition :

2 jours (soit 14h)

Dates :

Selon calendrier transmis

Horaires :

9h – 17h

Lieu de la formation :

En intra : locaux du CESU au CH Guéret

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU) RECYCLAGE NIVEAU 1



Objectifs :

- Prendre en charge les urgences vitales en intégrant les nouveautés scientifiques
- Adapter la prise en charge de situations d'urgence relative en fonction de l'actualité scientifique et sanitaire
- Participer à la mise en œuvre d'un plan d'action face à une situation sanitaire exceptionnelle



Contenu pédagogique :

Selon l'article 5 de l'arrêté du 03 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence : « La validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 1 est de 4 ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après des séances de réactualisation des connaissances organisées par une des structures de formation autorisées des professionnels de santé. Passé ce délai, la formation initiale doit être refaite intégralement.

- Réactivation mémoire sur les urgences vitales et actualisation en fonction des nouveautés scientifiques
- Atelier pratique essentiellement sur la prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire
- Mise en situation sur différents scénarii avec matériel
- Risques collectifs : réactivation mémoire et actualités scientifiques



Public concerné :

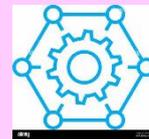
- Personnel administratif ou technique
- ASH
- Ouvert à l'extérieur de l'établissement



Organisme : CH Guéret (CESU)



Coût prévisionnel : 147 €



Organisation

Répartition :

1 jour (soit 7h)

Dates :

Selon calendrier transmis

Horaires :

9h – 17h

Lieu de la formation :

En intra : locaux du CESU au CH Guéret

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU) NIVEAU 2



Objectifs :

Arrêté du 03 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence Art. 8 « L'attestation de formation aux gestes d'urgence de niveau 2 a pour objet l'acquisition de connaissances nécessaires à l'identification d'une urgence à caractère médical et à sa prise en charge en équipe, en utilisant des techniques non invasives, en attendant l'arrivée de l'équipe médicale ».



Contenu pédagogique :

- Hémorragies, alerte, protection
- Obstruction des voies aériennes
- Inconscience
- Réanimation cardio-pulmonaire dans le cadre professionnel avec le matériel d'urgence hospitalier (chariot, ballon, DEA).
- Réanimation cardio-pulmonaire dans le cadre privé.
- Réanimation cardio-pulmonaire (enfant, nourrisson) dans le cadre professionnel avec matériel
- Malaise
- Accouchement inopiné
- Traumatismes
- Poser une attelle de membre
- Retirer un casque intégral chez un motard en détresse vitale
- Poser un collier cervical pour une suspicion de traumatisme du rachis
- Participer à un relevage et à un brancardage
- Les plans sanitaires et de secours
- Le risque NRBC
- Procédures d'habillage, déshabillage (ateliers pratiques)



Public concerné :

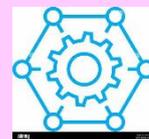
- IDE, IDE de spécialités, AS, AP
- SF



Organisme : CH Guéret (CESU)



Coût prévisionnel : 441 €



Organisation

Répartition :

3 jours

Horaires :

9h – 17h

Dates :

Selon calendrier transmis

Lieu de la formation :

En intra : locaux du CESU au CH Guéret

ATTESTATION DE FORMATION AUX GESTES ET SOINS D'URGENCE (AFGSU) RECYCLAGE NIVEAU 2



Objectifs :

- Prendre en charge les urgences vitales en intégrant les nouveautés scientifiques
- Adapter la prise en charge de situations d'urgence relative en fonction de l'actualité scientifique et sanitaire
- Participer à la mise en œuvre d'un plan d'action face à une situation sanitaire exceptionnelle



Contenu pédagogique :

Selon l'article 5 de l'arrêté du 03 mars 2006 relatif à l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence : « La validité de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 est de 4 ans. Le renouvellement de l'attestation est effectué après des séances de réactualisation des connaissances organisées par une des structures de formation autorisées des professionnels de santé. Passé ce délai, la formation initiale doit être refaite intégralement.

- Réactivation mémoire sur les urgences vitales et actualisation en fonction des nouveautés scientifiques
- Atelier pratique essentiellement sur la prise en charge de l'arrêt cardio-respiratoire
- Mise en situation sur différents scénarii avec matériel
- Atelier pratique sur un thème d'urgence relative, en lien avec des situations rencontrées et/ou en lien avec l'actualité sanitaire et scientifique
- Risques collectifs : réactivation mémoire-atelier pratique sur les tenues de protection



Public concerné :

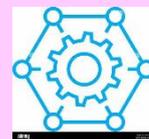
- Personnel administratif ou technique
- ASH
- Ouvert à l'extérieur de l'établissement



Organisme : CH Guéret (CESU)



Coût prévisionnel : 147 €



Organisation

Répartition :

1 jour (7h)

Horaires :

9h – 17h

Dates :

Selon calendrier transmis

Lieu de la formation :

En intra : locaux du CESU au CH Guéret

VIII. Formations obligatoires et réglementaires

Les habilitations techniques et sécurité incendie



**AGENT DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET
D'ASSISTANCE AUX PERSONNES
SSIAP 1 initial**



Objectifs :

- Acquisition de compétences permettant d'exercer les activités d'agent du service de sécurité incendie et d'assistance à personnes.
- Maîtriser les aspects techniques et opérationnels des activités de sécurité incendie et de sécurité privé.



Contenu pédagogique :

Le feu et ses conséquences	<ul style="list-style-type: none"> - Le feu - Comportement au feu
Sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Principe de classement des établissements - Fondamentaux et principes généraux de sécurité incendie - Desserte des bâtiments - Cloisonnement d'isolation des risques - Evacuation du public et des occupants - Désenfumage - Eclairage de sécurité - Présentation des différents moyens de secours
Installations techniques	<ul style="list-style-type: none"> - Installations électriques - Ascenseurs et nacelles - Installations fixes d'extinction automatique - Colonnes sèches et humides - Système de sécurité incendie
Rôle et missions des agents de sécurité incendie	<ul style="list-style-type: none"> - Le service de sécurité - Présentation des consignes de sécurité et main courante - Poste de sécurité - Rondes de sécurité et surveillance des travaux - Mise en œuvre des moyens d'extinction - Appel et réception des services publics de secours - Sensibilisation des occupants
Concrétisation des acquis	<ul style="list-style-type: none"> - Visites applicatives - Mise en situation d'intervention



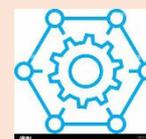
Public concerné : Agent du service technique



Organisme : GRETA



Coût prévisionnel : 1 450 €



Organisation

Pré requis :

- SST en cours de validité
- Aptitude médicale de moins de 3 mois

Répartition :

10 jours / personne

Date :

A déterminer

Lieu de la formation :

Brive La Gaillarde

AGENT DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE AUX PERSONNES SSIAP 2



Objectifs :

- Appliquer les règlements de sécurité incendie Encadrer et former son équipe d'agents de sécurité incendie
- Superviser l'assistance à personnes au sein de l'établissement
- Diriger le poste de sécurité lors des sinistres Intervenir efficacement en situation particulière.



Contenu pédagogique :

- Les rôles et missions du chef d'équipe de sécurité incendie
- Le management de l'équipe de sécurité incendie
- La manipulation des SSI (Systèmes de Sécurité Incendie)
- Hygiène et sécurité en matière de sécurité incendie
- La gestion de situation de crise au poste central de sécurité IGH et ERP
- Les commissions de sécurité et commissions d'accessibilité

Evaluation :

Epreuve écrite	QCM de 40 questions	40 minutes
Epreuve orale	Animation d'une séquence pédagogique	15 min / stagiaire
Epreuve pratique	Exercice de gestion du PC en situation de crise	20 min / stagiaire



Public concerné :

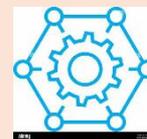
Personne en possession du SSIAP 1



Organisme : Le Préventionniste



Coût prévisionnel : 1 260 € / personne en Inter



Organisation

Pré requis :

- Etre titulaire du SSIAP 1
- SST en cours de validité
- Attestation d'exercice de l'emploi d'agent de sécurité incendie pendant 1607h/24mois
- Aptitude médicale de moins de 3 mois

Répartition :

10.5 jours / personne

Date :

A déterminer

Nombre de participants :

4 à 10 personnes

Lieu de la formation :

3 rue de Romainville
03300 Cusset

HABILITATION ELECTRIQUE



Objectifs :

Permettre aux agents électriciens habilités de pouvoir continuer à exercer en toute sécurité, conformément au décret n° 2010-1118 du 22 septembre 2010 relatif aux opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage, ainsi que les normes NFC 18-510



Méthode :



Contenu pédagogique :

Habilitation électrique BR / HT1 initial

- Entretien et dépannage sur des installations électriques en BT
- Réalisation de travaux d'ordre électrique dans un environnement consigné (remplacement de fusibles, HT, nettoyage de cellule HT ...), en assurant sa propre sécurité.



Public concerné :

Agents du service technique

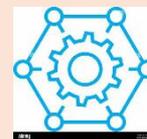


Organisme :

Groupe Le Préventionniste



Coût prévisionnel : 2 000 € / groupe



Organisation

Pré requis :

Aucun

Répartition :

4 jours

Date :

A déterminer

Nombre de participants :

4 à 10 personnes

Lieu de la formation :

CH Guéret

SAUVETEUR SECOURISME DU TRAVAIL SST



Objectifs :

- Appliquer les gestes des sauveteurs secouristes du travail.
- Intervenir immédiatement et efficacement sur un lieu d'accident.
- Prévenir les risques professionnels dans son entreprise.



Méthode :

Alternance d'exposés, d'analyse de situations de travail et d'accidents, d'exercices pratiques et d'apprentissage des gestes.



Contenu pédagogique :

- Accidents du travail.
- Intérêt de la prévention des risques professionnels.
- Rôle du SST.
- Règles d'intervention face à une situation d'accident.
- Rechercher les risques persistants pour protéger.
- Faire Alerter ou Alerter.
- Secourir en effectuant l'action appropriée à l'état de la victime
 - o La victime saigne abondamment,
 - o La victime s'étouffe,
 - o La victime se plaint d'un malaise,
 - o La victime se plaint de brûlures et/ou d'une douleur empêchant certains mouvements et/ou d'une plaie qui ne saigne pas abondamment,
 - o La victime ne répond pas, elle respire ou ne respire pas.
- Exercices pratiques appropriés aux différentes situations rencontrées.

Evaluation :

Evaluation formative continue et épreuves certificatives conformément au document de référence INRS.

Le certificat de SST obtenu est reconnu au niveau national et a une **validité de 2 ans** renouvelable avec une formation de « Maintien et actualisation des compétences »



Public concerné :

Agents du service technique

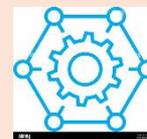


Organisme :

Greta du Limousin



Coût prévisionnel : 1 330 € / 2 personnes



Organisation

Pré requis :

Aucun

Répartition :

2 jours

Date :

A déterminer

Nombre de participants : 2

Lieu de la formation :

Limoges

IX. FORMATIONS OBLIGATOIRES ET REGLEMENTAIRES

La restauration



HACCP EN RESTAURATION COLLECTIVE



Objectifs :

- Permettre à chacun de connaître les moyens de mettre en place et de faire vivre la méthode HACCP,
- Sensibiliser chacun à la traçabilité afin de développer une pratique adaptée et rigoureuse.
- Accompagner chacun à échanger sur les pratiques en cuisine et à mettre en œuvre les différents contenus de la formation par des mises en situation progressives et ciblées.
- Cette formation permettra également de faire un point sur les écrits et protocoles et de les réajuster si nécessaire.



Méthode :

Méthode affirmative.
Méthode participative
Méthode active basée sur la pratique
Apports théoriques.
Pratique : Travaux pratiques et mises en situation



Contenu pédagogique :

JOUR 1 soit 7h de formation :

L'HACCP –

- Définition – sens et utilité de la démarche,
- Présentation de la démarche détaillée en 14 étapes,
- La démarche résumée : Les 7 étapes principales
- Notions de CCP /PRPO

Séquence d'apprentissage \rightleftarrows mise en situation :

- Analyse d'un plan HACCP (celui de l'établissement si possible)
- Mise en avant de la documentation et des consignes.
- Les 4 dangers (physique, chimique, microbiologique, allergène)
- Rappel sur les bases essentielles microbiologique et toxi infection alimentaires TIAC
- Précaution relatives aux contaminations croisées (microbiologiques, allergènes)

ANALYSE DES PRATIQUES

- Identifier la pratique actuelle et le fonctionnement HACCP
- Repérer la bonne utilisation des procédures et des consignes de travail à chaque étape du processus

JOUR 2 soit 7 heures de formation :

LA REGLEMENTATION :

- Rappel des Directive Hygiène Européenne
- Nouvelle réglementation INCO applicable aux allergènes
- Réglementation relative à la bonne gestion des températures.

Rappel des ACTEURS INTERNES ET EXTERNES et de leurs rôles

- La direction et les responsables qualité
- Rôles et fonctionnements du CLIN dans le domaine alimentaire

LES AUDITS :

- Identifier les audits à mettre en place,
- Les fréquences des audits réalisés (par qui, comment)
- les points audités et les conclusions d'audit
- Bilan sur les actions correctives apportées aux non conformités d'audit relevées



Public concerné : Agents affectés à la restauration



Organisme : Altaforma



Coût prévisionnel : 1 660 € / groupe



Organisation

Pré requis :

Aucun

Répartition :

2 jours (14h)

Horaires :

9h – 12h30/13h30 – 17h

Date :

A déterminer

Nombre de participants :

10 personnes

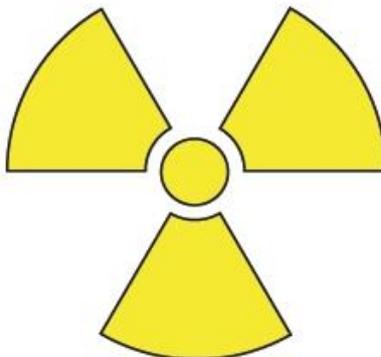
Lieu de la formation :

CH Guéret

X. Formations obligatoires et réglementaires

La radioprotection des patients
et la radioprotection des travailleurs

ZONE CONTRÔLÉE
SPÉCIALEMENT RÉGLEMENTÉE



ACCÈS RÉGLEMENTÉ
Décret 2003-296 du 31 mars 2003 - Arrêté du 15 mai 2014

RADIOPROTECTION DES PERSONNES EXPOSEES AUX RAYONNEMENTS IONISANTS MERM



Objectifs :

- Reconnaître les composants des risques inhérents aux rayonnements ionisants dans le domaine médical
- Appliquer la réglementation
- Mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe de justification des expositions
- Mettre en œuvre de façon opérationnelle le principe d'optimisation des doses reçues par les personnes exposées
- Analyser sa pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques inhérents aux rayonnements ionisants, de la justification des expositions et de l'optimisation des doses à délivrer pour améliorer la radioprotection des personnes exposées
- Informer la personne exposée afin qu'elle puisse devenir actrice de sa radioprotection



Méthode :

- Exposés théoriques
- Techniques de pédagogie affirmative, interrogative
- Animations
- Exercices sous forme de QCM, textes à trous...
- Fascicule de formation téléchargeable à la fin du parcours
- Ateliers
- Techniques de pédagogie expositive et interrogative, études de cas, travail en groupe



Contenu pédagogique :

- Identifier les différentes situations à risque
- Détecter les dysfonctionnements et identifier les événements
- Identifier les exigences réglementaires en vigueur en matière de gestion des risques associés aux rayonnements
- Identifier les exigences réglementaires en matière de justification des expositions
- Identifier dans sa pratique quotidienne les éléments réglementaires relatifs au principe de justification des expositions
- Identifier les exigences réglementaires en matière d'optimisation
- Identifier les ressources humaines et matérielles
- Adapter le protocole en fonction de la personne concernée et du type d'acte à réaliser (atelier)
- Identifier les méthodes et les outils d'évaluation des pratiques professionnelles
- Appliquer l'évaluation des pratiques professionnelles
- Appliquer les actions d'amélioration des pratiques professionnelles (atelier)
- Identifier le type d'information à transmettre



Public concerné : MERM



Organisme : C2i santé



Coût prévisionnel : 1 470.00 € / groupe

e-learning + classe virtuelle



Organisation

Prérequis :

Validation du Prétest (physique, règles RP, réglementation, mathématiques...) en e-learning

Répartition :

E-learning : 3h30

Classe virtuelle : 6h

Post test

Date :

Selon le calendrier défini pour les MERM

Lieu de la formation :

CH Guéret

RADIOPROTECTION DES PERSONNES EXPOSEES AUX RAYONNEMENTS IONISANTS IBODE ET IDE



Objectifs :

- Reconnaître les composants des risques inhérents aux rayonnements ionisants dans le domaine médical
- Appliquer la réglementation et mettre en œuvre le principe de justification
- Mettre en œuvre le principe d'optimisation
- Analyser sa pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques



Méthode :

- Exposés théoriques
- Techniques de pédagogie affirmative, interrogative
- Animations
- Exercices sous forme de QCM, textes à trous...
- Fascicule de formation téléchargeable à la fin du parcours
- Ateliers
- Techniques de pédagogie expositive et interrogative, études de cas, travail en groupe



Contenu pédagogique :

- Identifier les différentes situations à risque associées aux rayonnements ionisants
- Identifier les exigences réglementaires relatives au principe de justification des expositions
- Définir l'optimisation
- Choisir les procédures adaptées
- Savoir déclarer un évènement de radioprotection
- Comparer sa pratique vis-à-vis du principe d'optimisation en pratique interventionnelle radioguidée
- Gérer les prises en charges des populations à risque (pédiatrie, femme enceinte, en âge de procréer ou ignorant sa grossesse ...)



Public concerné : IDE et IBODE



Organisme : C2i santé



Coût prévisionnel : 8 580.00 € / 22 personnes

**e-learning +
classe virtuelle**



Organisation

Prérequis :

Validation du Préstet (physique, règles RP, réglementation, mathématiques...) en e-learning

Répartition :

E-learning : 3h30

Classe virtuelle : 7h30

Post test

Date :

Selon calendrier défini à destination des IBODES

Lieu de la formation :

CH Guéret

RADIOPROTECTION DES TRAVAILLEURS TRAVAILLANT SOUS RAYONNEMENTS IONISANTS



Objectifs :

- Reconnaître les composants des risques inhérents aux rayonnements ionisants dans le domaine médical
- Appliquer la réglementation et mettre en œuvre le principe de justification
- Mettre en œuvre le principe d'optimisation
- Analyser sa pratique professionnelle sous l'angle de la gestion des risques



Méthode :

- Exposés théoriques
- Techniques de pédagogie affirmative, interrogative
- Techniques de pédagogie expositive et interrogative, études de cas



Contenu pédagogique :

- Définitions
- Les origines de notre exposition : naturelle et artificielle
- La radioactivité
- Les unités de mesure de la radioactivité
- Relation dose efficace / Exposition naturelle
- Les modes d'exposition : interne et externe / artificielle dans le domaine médical
- Les effets biologiques / au niveau cellulaire
- Les organismes et les textes : ASN / IRSN / HAS
- Les acteurs de la radioprotection et leurs rôles :
 - la conseillère en radioprotection
 - le physicien médical
 - le MERM
- Les moyens de prévention et de surveillance
- En cas d'incident
- Exemples
- Cas particuliers



Public concerné :

MERM, IDE, IBODE, Praticiens, Chirurgiens



Organisme : Formateur interne



Coût prévisionnel : 0 €



Organisation

Prérequis :

Exercer un métier impliquant une exposition aux rayonnements ionisants

Répartition :

1 jour (7h)

Horaires :

9h – 17h

Date :

Selon calendrier défini par la conseillère en radioprotection

Lieu de la formation :

CH Guéret

XI. FORMATIONS INSTITUTIONNELLES

Amélioration de la prévention, du repérage et des prises en charge



PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR DES MOTS POUR DES MAUX



Objectifs :

- Améliorer les pratiques de prise en charge de la douleur
- Actualiser les connaissances des participants sur la douleur
- Maîtriser les méthodes d'évaluation de la douleur
- Répondre aux impératifs et aux recommandations, relatifs à la traçabilité de la douleur
- Répondre aux besoins du patient douloureux par les moyens thérapeutiques et/ou les méthodes non pharmacologiques



Méthode :

Alternance apports théoriques, d'APP, d'études de situation, de travaux de réflexion et d'analyse d'action de son positionnement, ses expériences et ressentis



Contenu pédagogique :

Programme J1 :

- La législation
- La douleur : définition, les voies de la douleur
- Les différents types de douleur
- Les composantes de la douleur
- L'évaluation de la douleur
- Le traitement de la douleur

Programme J 2 :

- Correction en interactivité et retour d'expérience
- Discussion sur les problématiques rencontrées dans la mise en œuvre des connaissances et pratiques vues en 1^{ère} journée
- Discussion autour de cas concrets
- Axes d'amélioration possibles
- Clôture de la formation avec évaluation du programme proposé



Public concerné : IDE, AS/ AP et sages-femmes



Organisme :

CH Guéret : formateur interne (IDE consultation douleur)



Coût prévisionnel : 200 € pour participants extérieurs



Organisation

3 sessions

Pré test :

Un questionnaire doit être complété avant chaque jour de formation

Remise d'un support pédagogique

Répartition :

1 jour + 1 jour de formation à distance

Dates :

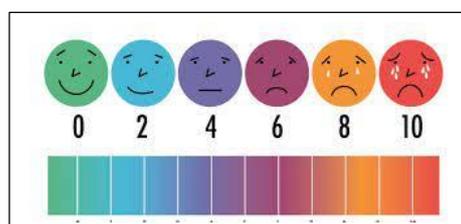
Selon calendrier transmis

Horaires :

9h – 17h

Lieu de la formation :

CH Guéret



SOINS PALLIATIFS ET FIN DE VIE



Objectifs :

- Diffuser la culture palliative (concepts de base)
- Participer au soulagement de la douleur et des symptômes de fin de vie
- Partager une réflexion clinique et éthique



Méthode :

Table ronde, apport théorique, ateliers de pratique, simulation sur IFMS



Contenu pédagogique :

- Définition des soins palliatifs
- Historique
- Cadre juridique
- Différentes structures
- Symptômes et stratégies thérapeutiques
- Accompagnement lors de la maladie grave et de fin de la vie
 - Besoins de la personne malade et de ses proches
 - Deuil et accompagnement du deuil
- Analyse de situation : démarche clinique et éthique en soins palliatifs



Public concerné : Tous publics



Organisme : CRFP Aquitaine



Coût prévisionnel : 5 422 €



Organisation

Questionnaire de satisfaction :

- Fin de formation
- A distance (2 à 6 mois)

Répartition :

3 jours : 2 jours
+ 1 jour à distance

Dates :

A déterminer

Lieu de la formation :

CH Guéret

XII. FORMATIONS INSTITUTIONNELLES CAQES

Amélioration de l'organisation, de la pertinence
et de la qualité des soins



PERTINENCE DES PRESCRIPTIONS POUR LA PERSONNE AGEE



Objectifs :

- Connaître les particularités physiologiques et pharmacologiques de la personne âgée.
- Appréhender la prescription chez la personne âgée et très âgée.
- Intégrer les référentiels et les recommandations de bonnes pratiques cliniques.
- Optimiser les prescriptions sur la base du rapport B/R et de l'efficacité.
- Sensibiliser les acteurs à l'iatrogénie médicamenteuse.
- Réviser les prescriptions en pluri-professionnel.



Contenu pédagogique :

Matinée : Formation cognitive en présentiel (4h)

- Vieillesse et fragilité : le concept des échelles.
- Pathologie et Personne Agée : polyopathologies avec les pathologies cardiovasculaires (HTA, insuffisance Cardiaque et maladie coronaire) et pathologies neuro psychiatriques.
- Médicaments et Personne Agée : polymédication, facteur iatrogènes, facteurs physiopathologiques (fonction rénale, dénutrition, troubles cognitifs, troubles du comportement), facteurs pharmacocinétiques.
- Recommandation de bonnes pratiques.
- Optimisation des traitements : les listes, le « Stop & Start », les AMI de l'HAS.
- Bon usage des médicaments avec focus sur : antidiabétiques, psychotropes, antiparkinsoniens et antibiotiques.
- Prise en charge médicamenteuse
- Règles de prescription en gériatrie.

Après-midi : Cas cliniques en présentiel (4h)

- Cas cliniques en groupe de 5 personnes.



Public concerné :

IDE et Préparateur en pharmacie



Organisme : OMEDIT



Coût prévisionnel : Gratuit

CAQES



Organisation

Répartition :

1 jour

Horaires :

9h30 – 17h

Date :

A déterminer

Lieu de la
formation :

Bordeaux

BON USAGE DES ANTIBIOTIQUES ET LUTTE CONTRE L'ANTIBIORESISTANCE



Objectifs :

- Connaître les généralités sur les antibiotiques et sur les principes généraux de la prescription d'antibiothérapies.
- Sensibiliser sur les enjeux de la lutte contre l'antibiorésistance.
- Intégrer les référentiels nationaux et travaux de sociétés savantes pour assurer la pertinence des prescriptions et le bon usage des antibiotiques.
- Identifier les facteurs de décisions à considérer lors de l'initiation d'une antibiothérapie.
- Sensibiliser les acteurs sur les antibiotiques générateurs de résistance, sur la place de la vaccination et sur l'utilisation des Tests Rapides d'Orientation Diagnostique.
- Connaître les enjeux de la réévaluation des prescriptions d'antibiothérapie et de la maîtrise des durées de traitement.



Contenu pédagogique :

Matinée : Formation cognitive en présentiel (2h) et cas clinique (1h)

- Rappels des principaux germes pathogènes, principaux antibiotiques (classes, effets secondaires notables), focus sur les nouveaux antibiotiques commercialisés.
- Point sur les consommations d'antibiotiques en ville et à l'hôpital, outil de suivi.
- Bonnes pratiques de prescription des antibiotiques : hygiène, test de diagnostic rapide, documentation bactérienne, respect des posologies et des durées de traitement (en lien avec les recommandations nationales et travaux des sociétés savantes), réévaluation du traitement, adaptation thérapeutique, interactions médicamenteuses, vigilance sur les antibiotiques particulièrement générateurs de résistance.
- Actualités nationales (informations ANSM) ou régionales (lien CAQES, Centre régional en antibiothérapie CRATB).
- Cas cliniques interactifs en séance par pathologie (adulte/personne âgée, pédiatrie).

Après-midi : Cas cliniques en présentiel (4h)

- Cas cliniques interactifs en séance par pathologie (adulte/personne âgée, pédiatrie).



Public concerné :

IDE, IBODE, IADE, Puéricultrice



Organisme : OMEDIT



Coût prévisionnel : Gratuit

CAQES



Organisation

Répartition :

1 jour

Horaires :

9h30 – 17h

Date :

A déterminer

Lieu de la formation :

Bordeaux

XIII. FORMATIONS INSTITUTIONNELLES PLURIANNUELLES

Renforcer la politique de prévention, des risques professionnels et la qualité de vie au travail



MANUTENTION ET AUTONOMIE DES PERSONNES AGEES ET/OU HANDICAPEES AVEC SIMULATEUR



Objectifs :

Améliorer ses pratiques de mobilisation des personnes âgées et prévenir les risques de troubles musculosquelettiques des professionnels.

- Utiliser son corps comme outil de travail
- Adopter un comportement gestuel adapté à la personne âgée
- Appliquer les procédures de base de la manutention des personnes en préservant l'autonomie de la personne âgée
- Pratiquer une communication et une gestuelle bienveillantes adaptées à la prise en charge des personnes âgées
- Utiliser des matériels de façon optimale : lits, fauteuils, aides techniques et mécaniques
- Mettre en œuvre des notions d'ergonomie pour optimiser son environnement de travail



Méthode :

- Démonstrations pratiques des procédures
- Apports théoriques
- Echange autour des pratiques professionnelles



Contenu pédagogique :

- Reconnaître le corps comme outil de travail
- Améliorer les pratiques de mobilisation pour les personnes âgées en se préservant
- Développer une attitude bienveillante lors des manutentions
- Adapter sa pratique aux manifestations des troubles du comportement de la personne âgée (agressivité, apathie, ...) et notion d'alliance thérapeutique
- L'environnement de travail, la disposition des locaux, l'utilisation optimale des matériels
- La sollicitation des capacités de la personne âgée à visée de la conservation de l'autonomie
- Les capacités de chaque soignant



Public concerné : Personnel soignant



Organisme : Altaforma



Coût prévisionnel : 1 880 € / session de 12 personnes



Organisation

Prérequis :

Aucun

Répartition :

2 jours (14h)

Date :

A déterminer

Horaires :

9h – 17h

Lieu de la formation :

CH Guéret

*SECRET PROFESSIONNEL
ET PARTAGE D'INFORMATIONS SENSIBLES*



Objectifs :

Se situer par rapport à l'obligation de secret professionnel

- Identifier l'étendue de l'obligation
- Mettre en œuvre les conditions d'engagement de sa responsabilité dans ce domaine
- Identifier la notion de secret partagé
- Concilier confidentialité et devoir d'information
- Appliquer des pratiques respectueuses de la confidentialité et du secret dans l'utilisation des nouveaux supports d'information



Méthode :

- Pédagogie active, centrée sur la personne « actrice » de sa formation



Contenu pédagogique :

- Clarifier la notion de secret professionnel et son cadre juridique
- Identifier les différences entre secret professionnel et les autres notions : confidentialité, discrétion professionnelle, droit de réserve
- Comprendre la nouvelle réglementation concernant le secret partagé
- Apprendre à concilier confidentialité et devoir d'information : les sources de l'obligation
- Responsabilité et secret : les dérogations au secret
- Identifier les pratiques respectueuses de la confidentialité et du secret dans l'utilisation des nouveaux supports d'informations



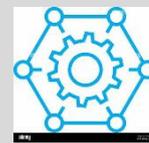
Public concerné : Tout personnel



Organisme : Formassad



Coût prévisionnel : 2 800 € / session



Organisation

Prérequis :

Aucun

Répartition :

2 jours

12 personnes par session

Date :

A déterminer

Horaires :

9h – 17h

Lieu de la formation :

CH Guéret

LA BIENTRAITANCE ET PREVENTION DE LA MALTRAITANCE



Objectifs :

- Discerner ce qui peut être un acte malveillant et ce qui ne l'est pas
- Adopter les bons comportements adaptés à chaque personne en fonction de son état de dépendance physique et mentale



Méthode :

- Apports théoriques avec remise d'un support écrit à chaque stagiaire
- Etude de cas concret
- Mise en situation et jeux de rôle
- Atelier de simulation avec port du simulateur de vieillissement



Contenu pédagogique :

- Définition opérationnelle de la bientraitance
- La maltraitance ordinaire
- Déploiement d'une politique bientraitance au sein du service
- Mise en pratique sur la bientraitance relationnelle
- Ateliers pratiques avec simulateur de vieillissement
 - o Casque auditif qui modifie l'écoute et l'audition
 - o Collier cervical qui limite la rotation de la tête
 - o Orthèses bras et jambes qui limitent les flexions
 - o Surchaussures qui handicapent la marche et l'équilibre
 - o Lunettes simulant la cataracte, le DMLA et le glaucome



Public concerné : Tout professionnel



Organisme : FORMASSAD



Coût prévisionnel : 2 800 € / session



Organisation

Répartition :

2 jours (14h)

Date :

29/04/2024

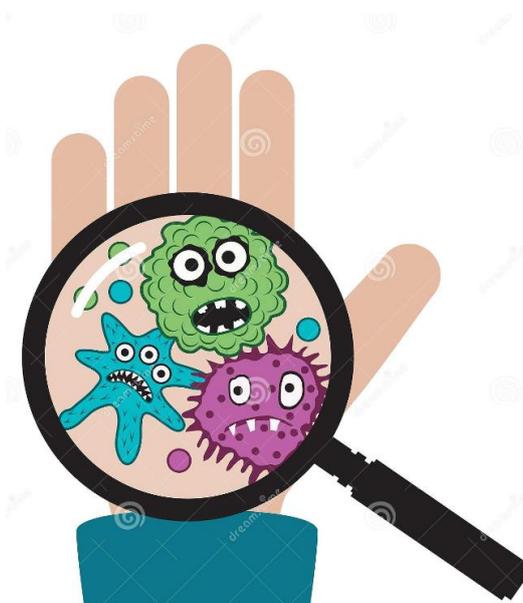
Horaires :

Lieu de la formation :

En intra : CH
Guéret

XIV. FORMATIONS INSTITUTIONNELLES PLURIANNUELLES

Prévenir le risque infectieux



GESTION DU RISQUE INFECTIEUX LIE A L'ENVIRONNEMENT

(Légionnelle, travaux, circuits, bio nettoyage)



Objectifs :

- Connaître et prévenir les risques liés :
 - à l'eau et aux légionnelles
 - aux travaux (dont le risque aspergillaire)
 - aux circuits du linge et des déchets
- Connaître les objectifs du bionettoyage et sa méthodologie



Contenu pédagogique :

Le risque lié à l'eau :

- Infections, Toxicité, Brûlures
- Eau usage alimentaire et médicale.
- Eau chaude et légionnelle.
- Prévention et surveillance.

Le risque lié à l'air :

- Travaux et risque aspergillaire.
- Prévention

Le circuit du linge :

- Méthode RABC
- Gestion du linge :
 - Sale (de la production à l'évacuation)
 - Propre (du lavage à la distribution)

Le circuit des déchets :

- Risques liés aux déchets de la production au traitement
- Tri des déchets DASRI / DAOM
- Circuits internes et externes : recommandations de bonnes pratiques

Discussion autour de cas concrets et d'exemples



Public concerné :

- Cadre de santé ; IDE, AS, ASH
- Gestionnaire de risque, Responsable qualité
- Responsable et personnel technique



Organisme : GCS - SIC



Coût prévisionnel : 0 €



Organisation

Prérequis :

Aucun

Répartition :

1 jour : 7h

Dates :

Selon calendrier transmis

Horaires :

9h – 17h

Lieu de la formation :

Espace Créole

GESTION DU RISQUE INFECTIEUX LIE AUX SOINS INFIRMIERS



Objectifs :

- Connaître les moyens de prévention des infections associées aux soins :
 - Les précautions standards
 - Les règles de l'antisepsie cutanée
 - La gestion des dispositifs médicaux
 - La gestion de l'environnement et des déchets de soins
- Savoir identifier les risques infectieux liés aux soins lors des actes techniques et invasifs
- Acquérir les bonnes pratiques visant à prévenir le risque infectieux lié
 - A la gestion des cathéters périphériques et centraux
 - A la gestion des sondes vésicales
 - Aux interventions chirurgicales



Contenu pédagogique :

Introduction / Définitions

1^{ière} partie : Rappel des fondamentaux en hygiène

- Définition des précautions standards et des infections associées aux soins
- Le bon usage des antiseptiques (définition, indications, mode d'actions, principes généraux d'utilisation, ...)
- Cas pratiques

2^{ième} partie : Prévention des infections associées aux soins : actes techniques et dispositifs invasifs

- Pose et manipulations des cathéters (périphériques et centraux)
- Pose et gestion de la sonde vésicale
- Soins pré et post-intervention chirurgicale
- Autres actes infirmiers
- Cas pratiques



Public concerné :

- Cadre De santé
- Infirmier et IDE de spécialité



Organisme : GCS - SIC



Coût prévisionnel : 0€



Organisation

Prérequis :

Relecture des précautions standards (envoyée 7 jours avant la formation)

Quiz de début et de fin de programme

Répartition :

1 jour

Dates :

Selon calendrier transmis

Horaires :

9h – 17h

Lieu de la formation :

Espace Créole

GESTION DU RISQUE INFECTIEUX LORS DU NURSING



Objectifs :

- Réaliser un soin de qualité en respectant les recommandations
- Prévenir le risque infectieux et les transmissions croisées
- Connaître les risques liés à la gestion des excréta



Contenu pédagogique :

- Accueil et présentation des objectifs
- Définitions
- Nursing et infections associées aux soins
- Rappel des précautions standards
- Le nursing en pratique :
 - o Matériel
 - o Chronologie
 - o Grand principes
 - o Déroulement
- Cas pratiques / ateliers
- Focus sur les risques liés aux excréta :
 - o Définition
 - o Information sur les BHRe
 - o Gestion des excréta en pratique
- Evaluation de la formation en fin de séance



Public concerné :

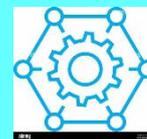
- Infirmier et IDE de spécialité
- AS / AP



Organisme : GCS - SIC



Coût prévisionnel : 0 €



Organisation

Prérequis :

Relecture des précautions standards (envoyée 7 jours avant la formation)

Répartition :

½ journée

Dates :

Selon calendrier transmis

Horaires :

14h à 17h

Lieu de la formation :

Salle Espace Créole

PREVENIR LE RISQUE INFECTIEUX LORS DES SOINS EN RESPECTANT LES PRECAUTIONS STANDARDS, PRECAUTIONS COMPLEMENTAIRES ET/OU PARTICULIERES



Objectifs :

Prévenir le risque infectieux lors des soins afin d'assurer :

- La protection du personnel : risque d'accident d'exposition au sang et aux liquides biologiques ; transmission d'agents infectieux par voie respiratoire ou par contact
- La protection de l'environnement
- La protection du patient en évitant les transmissions croisées de micro-organismes
- Limiter le risque d'épidémie à partir d'un cas en appliquant les mesures barrières



Contenu pédagogique :

⇒ Précautions standards :

- Reprise du champ d'application et des 6 axes
- Serious games sur les précautions standards en groupe pour synthétiser la séance et appliquer les recommandations

⇒ **Précautions complémentaires et particulières** : définition, objectifs, bases (précautions géographiques, techniques et organisationnelles, signalisation, transmission ...), situations (contact, gouttelettes et air)

- La problématique des Bactéries Multirésistantes (BMR) et de leur sélection (utilisation d'antibiotique)
- L'émergence des Bactéries Hautement Résistantes (BHRé) et les modes de prévention
- Les précautions particulières (Clostridioides difficile, gale, ...)
- Exercice d'application et de compréhension par groupe sur les précautions complémentaires et particulières

⇒ **Mise en pratique des connaissances** sur le thème de la journée via une chambre des erreurs ou un escape game

⇒ **Evaluation de l'efficacité et mesure de l'impact du programme de formation**
Quizz de début et de fin de programme mesurant l'impact et l'acquisition des connaissances

⇒ **Discussion et échanges interactifs avec les participants**



Public concerné :

- CDS, IDE, AS, Kinésithérapeute, Ergothérapeute, Psychomotricien
- Médecins, Interne, AMP, PAPA ...



Organisme : GCS - SIC



Coût prévisionnel / 0€



Organisation

Prérequis :

Aucun

Répartition :

1 journée

Dates :

Selon calendrier transmis

Horaires :

9h – 17h

Lieu de la formation :

Salle Vassivière (5^{ème} étage) CH Guéret

REGLES FONDAMENTALES D'HYGIENE ET BIO NETTOYAGE



Objectifs :

- Connaître les précautions standards et complémentaires adaptées dans leurs domaines d'activités.
- Comprendre les risques liés à l'environnement (Aspergillose, Légionnelle) et les moyens de prévention liés
- Connaître les produits et les techniques utilisées dans le bionettoyage
- Préparer et organiser un chariot de ménage conformément aux recommandations
- Prévenir les risques infectieux liés aux missions transversales et aux circuits (déchets, linge, hôtellerie)



Contenu pédagogique :

- Accueil – Présentation des objectifs
- Evaluation des connaissances actuelles
- Cadre référentiel
- Définitions (environnement, bio-contamination, biofilm)
- Précautions standards et principes généraux dans l'entretien des locaux et les missions transversales / Atelier pratique
- Risque lié à l'environnement (Aspergillose, Légionnelle)
- Entretien des locaux, matériel, produits techniques
- Ateliers pratiques : bionettoyage d'une chambre
- Précautions complémentaires et particulières / Conduite à tenir par rapport aux équipements de protection
- Evaluation des connaissances en fin de formation + évaluation de la formation



Public concerné :

- ASH, ASHQ, tout personnel chargé de l'entretien des locaux



Organisme : GCS - SIC



Coût prévisionnel : 0 €



Organisation

Prérequis :

Aucun

Répartition :

1 journée

Dates :

Selon calendrier transmis

Horaires :

9h - 17h

Lieu de la formation :

Espace créole

XV. FORMATIONS PLURIANNUELLES

Accompagnement et encadrement des stagiaires



LE TUTORAT DES ETUDIANTS INFIRMIERS

La réussite dans le parcours des futurs professionnels de santé implique un accompagnement des **tuteurs** dans leurs missions d'encadrement et de transfert des savoirs. Une formation pour assurer cette **fonction tutorale** est indispensable pour en faciliter l'appropriation et en harmoniser la pratique.



Objectifs :

Permettre aux professionnels de santé d'acquérir les outils et les compétences requises pour l'encadrement des étudiants en soins infirmiers en stage afin que ceux-ci développent des savoirs opérationnels et relationnels pertinents.



Méthode :

- Cognitives et réflexives en groupe
- Chaque session s'organise autour d'apports théoriques interactifs
- Analyse des pratiques et des situations d'encadrement
- Simulation
- Réflexion autour de projets d'encadrement personnalisés
- Présentation d'analyses d'expériences et d'analyses pratiques



Contenu pédagogique :

JOUR 1 :

- Cadre législatif et théorique
- Les différents référentiels et textes législatifs
- Concepts d'accompagnement et tutorat
- Réflexivité et évaluation

JOUR 2 :

- Encadrement et tutorat
- Analyse des outils utilisés
- Réflexion autour d'un programme de tutorat

JOUR 3 :

- Analyse de l'expérience vécue lors de l'encadrement.

JOUR 4 :

- Jeux de rôles.



Public concerné :

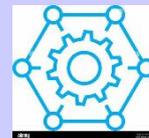
Cadre de santé et IDE recevant des étudiants en soins infirmiers



Organisme : IFMS : Cadre formateur



Coût prévisionnel : 800€ par participant



Organisation

Répartition :

2 x 2 j consécutifs

Soit 4 journées de 7h

Dates :

Selon calendrier transmis

Nombre de participants :

12 personnes maximum par session

Pré-requis :

Etre désigné tuteur de stage

Date limite d'inscription :

15 jours avant le début de la session

Lieu de la formation :

IFMS

Evaluation des acquis :

Quiz en début et fin de formation

Questionnaire de satisfaction

- En fin de formation
- A distance (2 à 6 mois)

L'ENCADREMENT DES STAGIAIRES

« Je transmets les bonnes pratiques »

La formation proposée vise à apporter un espace pour le questionnement des soignants et des pistes de réflexion afin de dispenser, en équipe, un encadrement efficace et valorisant.



Objectifs :

- GLOBAUX :
 - Définir en équipe les conditions permettant un encadrement professionnel des élèves AS et IDE
 - Transmettre les bonnes pratiques en matière d'hygiène aux stagiaires afin de favoriser la construction de leur modèle soignant.
- OPERATIONNELS :
 - Clarifier la posture des professionnels dans une fonction d'encadrement
 - Interroger et évaluer sa pratique professionnelle quotidienne pour transmettre de bonnes pratiques soignantes.



Méthode :

- Table ronde
- Apports théoriques interactifs
- Analyse réflexive
- Simulation



Contenu pédagogique :

- Présentation du programme de formation A.S. (arrêté du 10 juin 2021)
- Apports de notions : encadrement et accompagnement des stagiaires
- Présentation des documents de stage et des feuilles de compétences
- Clarification de la notion d'objectifs de stage
- Notion de transfert des compétences
- Présentation des différents temps de l'encadrement : offre de stage, accueil, bilan de mi-stage, évaluation...
- Présentation de l'encadrement et tutorat et outils d'évaluation
- Analyse de situations d'encadrement



Public concerné :

- Aides-soignants



Organisme : IFMS : IDE et Cadre formateur



Coût prévisionnel : 300€ par participant



Organisation

Répartition :

2 journées de 7h

Dates :

Selon calendrier transmis

Nombre de participants :

5 à 10 personnes maximum par session

Pré-requis :

Etre encadrant de stagiaire IDE ou AS

Date limite d'inscription :

15 jours avant le début de la session

Lieu de la formation :

IFMS

Evaluation des acquis :

Quiz en début et fin de formation

Questionnaire de satisfaction

- En fin de formation
- A distance (2 à 6 mois)

XVI. FORMATIONS INSTITUTIONNELLES

Management



ENCADREMENT DE PROXIMITE :

Piloter et animer une équipe des services administratifs, soignants, techniques et logistiques



Objectifs :

Identifier sa place, son rôle et sa valeur... ajoutée en tant que responsable de proximité

- Connaître et comprendre l'environnement d'un établissement de la Fonction Publique Hospitalière
- Accompagner le changement
- Développer ses compétences managériales
- Participer avec efficacité aux processus RH
- Appliquer les outils méthodologiques de management



Méthode :

- Mises en situation, jeux de rôle & animation des ateliers participatifs.
 - Décloisonnement entre les équipes, vertu de l'altérité et de l'humour, développement de la créativité et de sa posture de leader.
- Auto-diagnostic, Coaching individualisé & Retours sur les bonnes pratiques.
 - Tutorat personnalisé à long terme pour un développement durable.
- Kit pour accompagner le changement



Contenu pédagogique :

Jour 1

- Introduction à la GRH.
- Culture organisationnelle & Pouvoir dans un établissement de la FPH.
- Gestion d'équipe administrative, logistique ou technique.

Jour 2

- Différences individuelles & Modèles de leadership.
- Dynamiques de groupe.
- Communication interpersonnelle & assertivité.

Jour 3

- Les bases & outils de la gestion du changement.
 - Tableau de bord de gestion du changement via des outils collaboratifs. Intersession

Jour 4

- Debriefing autour des travaux sur les outils du manager de proximité.
- Identification des progrès en termes de compétences managériales.
- Mise en place de plans d'actions et de progression pour chaque stagiaire.

Jour 5

- Debriefing autour des problématiques individuelles sur la posture de leader en contexte de changement.
- Les modèles de gestion du changement par étapes.
 - Préparation du plan d'actions pour accompagner le changement.



Public concerné :

Tout agent exerçant des fonctions ou des missions d'encadrement de proximité au sein des services administratifs, techniques et logistiques dans un établissement de la FPH



Organisme : retenu par ANFH



Coût prévisionnel : 500 € / participant

ANFH / AFC



Organisation

Pré-requis :

Exercer des fonctions ou des missions d'encadrement de proximité

Répartition :

3 jours + 2 jours (35h)

Dates :

A déterminer

Nombre de participants :

12 personnes

Lieu de la formation

ANFH

17, rue Columbia
Parc Ester Technopole
87068 Limoges cedex

ETHIQUE ORGANISATIONNELLE ET DU MANAGEMENT



Objectifs :

- Clarifier ce qu'est l'éthique et les différentes formes qu'elle revêt autant que les différents domaines qu'elle concerne,
- Identifier les différents courants et modalités de l'éthique selon les contextes culturels,
- Préciser les enjeux contemporains de l'éthique et identifier les effets de mode : quand et comment l'éthique devient-elle un "faire-valoir" ?
- Repérer la complexité du management et de l'exercice de l'autorité et établir les liens subtils qui se tissent entre éthique et management



Méthode :

- Apport de connaissance
- Débat
- Réflexion à partir de la pratique



Contenu pédagogique :

- Le prendre soin comme fondement de la pratique soignante et managériale
- Notions de base de l'éthique générale
- Le climat éthique de mon organisation
- Les « marqueurs » du leadership éthique
- Sens des contraintes et créativité

Evaluation individuelle : évaluation des acquis sur support écrit



Public concerné : Encadrant d'unité ou de pôle



Organisme : GEFERS



Coût prévisionnel : 2 500 € / session



Organisation

Pré-requis :

Etre encadrant de service ou d'unité de soins

Répartition :

2 journées (14h)

Horaires :

9h – 17h

Dates :

A déterminer

Nombre de participants :

12 personnes maximum

Lieu de la formation :

CH Guéret

« RENFORCER ET CULTIVER SES COMPETENCES MANAGERIALES »



Objectifs :

- Parfaire, actualiser, renouveler ses pratiques et sa posture managériales
- Partager un référentiel managérial commun au sein du CH (vocabulaire, pratique...)
- Savoir comment faire définir ses valeurs à son équipe,
- Connaître les principaux leviers de l'engagement



Méthode :

- Alternance d'apports théoriques, de diagnostics, de cas pratiques et de mise en situation, échange de bonnes pratiques
- Partage d'une culture managériale, à partir d'une approche ludique, de prise de conscience et d'expérience entre les participants



Contenu pédagogique :

MANAGER ?

- Manager : un rôle en évolution (les organisations, les attentes des collaborateurs, les autres évolutions)
- Rôle, posture et soft skills du manager au sein du CH de Guéret, pour répondre aux enjeux qualité

MOBILISER SES EQUIPES

- Partager des valeurs communes avec vos équipes pour favoriser la cohésion
- Impliquer les collaborateurs
- Les clés pour engager es collaborateurs dans les enjeux, les transformations, dans un environnement de plus en plus contraint et incertain.

FAVORISER LA COOPERATION ET L'INTELLIGENCE COLLECTIVES

LES RESSOURCES POUR MANAGER SEREINEMENT

- L'assertivité
- Changer de regard
- La résilience
- Sortir de la solitude du manager



Public concerné : Encadrant soignant et non soignant



Organisme : Relyens



Coût prévisionnel : € / session



Organisation

Pré-requis :

Occuper une position de manager d'équipe

Répartition :

1.5 journées (10.30h)

Horaires :

9h – 17h

Dates :

A déterminer

Nombre de participants :

15 personnes maximum

Lieu de la formation :

CH Guéret

FONDAMENTAUX QUALITE ET GESTION DES RISQUES POUR LES EQUIPES D'ENCADREMENT



Objectifs :

- Promouvoir et développer la démarche QGDR
- Former les acteurs de l'encadrement à le GDR
- Connaître les règles de bonnes pratiques : identitovigilance, checklist, déclaration des EI, analyse des causes, CREX, RMM, annonce d'un dommage associé aux soins



Contenu pédagogique :

1. Règlementation et responsabilités
2. La gestion des risques : comment accompagner les équipes
3. L'Identitovigilance
4. La check-list au bloc opératoire
5. S'inscrire dans la démarche GDR à priori
6. S'inscrire dans la démarche GDR à postériori



Public concerné :

Tout le personnel encadrant



Organisme : Relyens



Coût prévisionnel : € / session de 12 personnes



Organisation

Prérequis :

Encadrant d'une unité de soins, administratif, technique et logistique

Répartition :

1 jour

Dates :

A déterminer

Horaires :

9h – 17h

Lieu de la formation :

CH Guéret

XVII. FORMATIONS INSTITUTIONNELLES « DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE QUALITE »



MESURER ET AMELIORER LA QUALITE DES SOINS PAR LES METHODES DES TRACEURS



Objectifs :

- Positionner les nouvelles modalités d'évaluation par les traceurs dans le contexte global de la gestion des risques (GDR) et de la démarche d'amélioration continue
- Appréhender les principes clés des méthodes d'évaluation et des traceurs
- Acquérir la méthodologie des traceurs et des outils pratiques associés afin de mettre en œuvre ces méthodes dans le cadre des évaluations de pratiques professionnelles (EPP)



Contenu pédagogique :

1. Contexte et enjeux
 - Les traceurs dans la certification HAS des établissements de santé
 - Stratégie de déploiement : le programme institutionnel d'évaluation
 - Rôle et posture des auditeurs
2. Le patient traceur
3. Le parcours traceur
4. Le traceur ciblé
 - Objectifs et principe
 - Identification des patients, des parcours, des cibles
 - Préparation de l'évaluation
 - Déroulé de l'évaluation
 - Synthèse et exploitation des résultats
5. La démarche d'amélioration continue
 - Exploitation au niveau institutionnel
 - Alimentation du plan qualité
 - Communication



Public concerné :

Tout le personnel



Organisme : Relyens



Coût prévisionnel : € / session de 15 personnes



Organisation

Prérequis :

Répartition :

1 jour

Dates :

A déterminer

Horaires :

9h – 17h

Lieu de la formation :

CH Guéret

DEVELOPPEMENT DE LA CULTURE QUALITE ET SECURITE DANS LES SECTEURS D'ACTIVITE



Objectifs :

- Favoriser la démarche d'amélioration continue de la qualité au sein du CH Guéret
- Coordonner la démarche en gestion des risques



Contenu pédagogique :

1. Contexte et enjeux de la démarche qualité et gestion des risques
2. Gestion des risques à priori
3. Gestion des risques à postériori
4. Maîtrise des risques en situation de travail
5. Evaluation des pratiques professionnelles
6. Coordination de la démarche en gestion des risques



Public concerné :

Tout le personnel affecté dans le service des urgences



Organisme : Relyens



Coût prévisionnel : € / session de 15 personnes



Organisation

Prérequis :

Répartition :

1/2 jour : 3.5 heures

Dates :

A déterminer

Horaires :

9h – 17h

Lieu de la formation :

CH Guéret

XVIII. SIGNIFICATION DES ACRONYMES



Formation DPC : Développement Professionnel Continu



Formation avec une partie en simulation santé



Formation composée de e-learning et classe virtuelle

FICHE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS EN INTERNE

**Modalités d'utilisation
de la fiche :**

Une fiche par personne et
par formation

Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, après
l'accord de votre
responsable, il convient
de photocopier ou
d'imprimer ce bulletin,
puis de le remplir en lettre
capitale et de le
transmettre à votre
responsable qui
procédera à la demande
d'inscription

Par courriel :

formation@ch-gueret.fr

Ou

Par courrier :

Service de formation
continue du personnel
non médical
Centre Hospitalier Guéret
39 avenue de la
Sénatorerie
23011 Guéret

**Accueil des personnes
en situation de
handicap :**

Vous êtes dans cette
situation ? Sollicitez nous
afin que le référent
handicap vous contacte
dans les meilleurs délais.

Modalités d'annulation :

Les annulations
d'inscription doivent être
transmises au moins 10
jours ouvrables avant le
jour et l'heure du début de
la formation, par courriel /
courrier au service de
formation du CH Guéret.

FORMATION SOUHAITEE :

INTITULE DE LA FORMATION :

.....

.....

DATE(S) : LES/..../.....;/..../.....;/..../.....

DU/..../..... AU/..../.....

STAGIAIRE

Nom :

Prénom :

Fonction ou grade :

Service :

Attentes et besoins particuliers :

.....

.....

.....

.....

Besoin exprimé lors de l'entretien professionnel :

Oui Non

Fait à : Le :

Signature du stagiaire

Signature du responsable et
Cachet de l'établissement

FICHE D'INSCRIPTION AUX FORMATIONS POUR LES PROFESSIONNELS EXTERIEURS

(DONT DIRECTION COMMUNE)

**Modalités d'utilisation
de la fiche :**

Une fiche par personne et
par formation

Modalités d'inscription :

Pour vous inscrire, après
l'accord de votre
responsable, il convient
de photocopier ou
d'imprimer ce bulletin,
puis de le remplir en lettre
capitale et de le
transmettre à votre
responsable qui
procédera à la demande
d'inscription

Par courriel :

formation@ch-gueret.fr

Ou

Par courrier :

Service de formation
continue du personnel
non médical
Centre Hospitalier Guéret
39 avenue de la
Sénatorerie
23011 Guéret

**Accueil des personnes
en situation de
handicap :**

Vous êtes dans cette
situation ? Sollicitez nous
afin que le référent
handicap vous contacte
dans les meilleurs délais.

Modalités d'annulation :

Les annulations
d'inscription doivent être
transmises au moins 10
jours ouvrables avant le
jour et l'heure du début de
la formation, par courriel /
courrier au service de
formation du CH Guéret.

FORMATION SOUHAITEE :

INTITULE DE LA FORMATION :

.....

.....

DATE(S) : LES/..../.....;/..../.....;/..../.....

DU/..../..... AU/..../.....

STAGIAIRE

Nom :

Prénom :

Fonction ou grade :

Courriel :

N° RPPS / ADELI :

Attentes et besoins particuliers :

.....

.....

Prise en charge des frais d'enseignement :

Employeur Personnelle Autre

ETABLISSEMENT (Si prise en charge par l'employeur ou autre)

Désignation :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Courriel :

N° SIRET :

N° CHORUS :

.....

Fait à : Le :

Signature du stagiaire

Signature du responsable et
Cachet de l'établissement